



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXES,
DES CONDITIONS DE PERCEPTIONS, DES COMPENSATIONS ET DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2023


Avis public est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

QUE le règlement numéro 2023-02 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perceptions, des compensations et des tarifs pour l'année 2023 a été adopté lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption, conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 23^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2023.

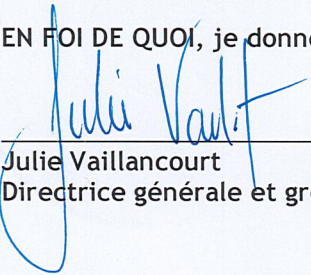


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, le 23^e jour du mois de janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois de janvier 2023.



Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière